**Collectif « Le 11 mai, XX à la mer », représenté par XX** [**leonzemaiXXalamer@laposte.net**](mailto:leonzemaiXXalamer@laposte.net)

**M. Le Maire de XX ou M. La MaireXXX**

**Hôtel de Ville**

**XXXXX XX**

XX le 8 mai 2020

**Objet : Covid19 / réussir le déconfinement et la réouverture du littoral à TOUS les habitants sportifs ou non**

Monsieur le Maire,

OU Madame la Maire,

En tant que maire d’une commune littorale, vous savez à quel point les espaces littoraux, les activités nautiques, les sentiers côtiers font partie des éléments essentiels de notre vie. Chacun de nous, selon son âge, ses capacités physiques, ses passions, ses sports, a un rapport unique au littoral ; chacun de nous le vit à sa manière. Ici à XX, l’espace maritime nous rassemble, il nous lie.

 Depuis l’instauration du confinement induit par la crise sanitaire qui touche durement la France, ces espaces maritimes et littoraux sont fermés. Comme tous les Français du littoral, comme tous les pratiquants d’activités nautiques, les habitants se sont pliés avec rigueur et responsabilité à cette interdiction.  En plus de la perte des liens sociaux et humains qu’implique le confinement nous avons perdu ce lien avec notre cadre de vie. Ceci provoque une réelle tension psychologique chez les habitants, particulièrement ceux qui ne disposent pas de jardin.  Nous avons conscience que notre situation n’est pas unique ; il en est de même pour les montagnards, les randonneurs des Cévennes, les citadins amoureux des théâtres. Le gouvernement a donné hier la latitude aux Maires et au Préfets de décider localement. C’est une bonne chose.

**Le maire de Plouguerneau, Yannig Robin demandera au Préfet un simple arrêté permettant la réouverture des plages et des chemins en demandant le respect des mesures sanitaires : distance physiques, gestes barrière, groupes de – de 10 personnes, déplacements en dessous de 100 km. Consignes qu’ils afficheront sur les plages. IL n’y a aucune raison sanitaire de rajouter des mesures barrières supplémentaires à celles en vigueur sur la voie publique. L’important est aujourd’hui d’ouvrir toutes les plages pour ne pas créer de concentrations sur quelques points.**

Dans son discours du 28 avril, M. Le Premier Ministre avait dressé les grandes lignes de ce déconfinement, soulignant la nécessité d’une mise en œuvre au plus près des réalités locales. Les élus locaux en relation avec les préfets disposent donc d'une marge de manœuvre dans l'application des directives nationales, afin de les adapter au plus près des réalités du terrain, avec préparation et bon sens.

Si le 11 mai, les parcs et jardins rouvrent dans les départements classés en vert, nous demandons à ce que les anciens puissent également marcher sur le sable. Si le 12 mai nos enfants peuvent courir côte à côte dans les cours d’écoles, il serait logique qu'ils puissent le faire également sur l’immensité de nos espaces littoraux. Si les cyclistes peuvent se suivre à 10 mètres de distance sur les routes, les surfeurs peuvent se répartir sur les multiples vagues du territoire. Nos concitoyens sont aptes à appliquer la distanciation physique dans les espaces restreints et fermés que sont les commerces ou les écoles ; ils peuvent donc le faire dans les espaces immenses qui présentent vraisemblablement moins de risque de contamination.

Une fois encore, notre situation ne sera pas unique.  Partout sur la bande littorale, des maires, des députés ont exprimé la nécessité d'adapter la règle de déconfinement. Monsieur Julloux, Maire de Clohars-Carnoët demande la mise en place d’un comité départemental, le département y réfléchit ; la Région, par la voix de son Président appuie la demande de différenciation des communes si les 4 départements bretons restent au vert.

Sur la bande littorale, un collectif s’est créé, pour soutenir le travail des collectivités locales et faciliter ce retour à la mer. Ces réflexions visent à soutenir une tâche municipale encore plus complexe en ces temps d’incertitudes et de premiers pas vers le retour à la vie dé-confinée.

La mise en œuvre rapide de ces propositions ne peut être que bénéfique, tant sur le plan sanitaire (en permettant à l’ensemble des habitants de se répartir sur l’ensemble du territoire communal) qu’humain en laissant tous les Camaretois renouer avec leur cadre de vie et leurs activités sportives.

Pour les WE prolongés, pour l’été, nous pouvons travailler avec vous, à l’échelle communale et en coordination avec l’ensemble des communes du territoire, selon des pistes d’actions qui priorisent la santé publique :

* Etudier la faisabilité d’une organisation sanitaire structurée ad hoc en permettant aux habitants de se promener sur l’ensemble du territoire communal (espaces naturels et littoraux) et non en concentrant les sorties sur le bitume et les trottoirs, autour des habitations, au bourg et dans les zones commerciales.
* Tester un dispositif dès le 11 mai et jusqu’au 1er juin pour l’accès aux espaces littoraux et à la mer à toutes les populations (sportive ou non), reconductible ou adaptable après évaluation afin ne pas être débordés à la haute saison.
* Sensibiliser la population aux mesures et aux gestes barrières afin de pouvoir compter sur une population locale consciente, vigilante et bienveillante avant le démarrage de la saison et pendant celle-ci.
* Offrir aux responsables locaux, en amont de la saison estivale, une vision des points forts et faibles de chaque site, de chaque activité, de chaque usage des espaces littoraux et nautiques. Une cartographie et une qualification des espaces est envisagée (ce travail pouvant être intégré à la gestion de la sur-fréquentation de certains sites entamé par la mairie et l’Office de tourisme)
* Etablir une charte permettant d’engager citoyens et élus sur une utilisation respectueuse des espaces naturels et littoraux en cohérence et connaissance des spécificités définies**.**

Nous savons que vous avez à cœur le bien-être des habitants. Nous savons qu’il faudra relancer la saison pour sauver les commerces et les entreprises qui vivent du tourisme.

Aussi, nous comptons sur vous pour prendre en compte cet appel et faire vôtre cette demande auprès des autorités : la réouverture raisonnée des espaces littoraux et maritimes de la commune, pour l’ensemble des habitants.

Nous nous tenons à votre disposition pour un rendez-vous en visioconférence (ou de visu en respectant les mesures de distanciation), pour vous soutenir dans votre demande de dérogation et collaborer si besoin avec vos services, qui nous en avons conscience doivent déjà faire face au surcroit d’activités qu’implique la mise en œuvre du déconfinement.

En vous remerciant par avance du regard positif que vous porterez sur cette demande largement partagée, recevez MXX XX XXXX , l’expression de notre considération.

XX - …………………………………………………….

* -…………………………………………… \_ …………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………